

la prise de possession et l'occupation de terres, mines, lots miniers et l'exécution de travaux de creusement, forage, etc. La loi autorise une dépense de \$50,000.

*Lois diverses.*—Le chapitre 5 traite de la cession par les marchands de leurs créances, de la déclaration officielle de cette cession, du nantissement dont ces créances peuvent faire l'objet et de leur rétrocession aux créanciers originaires. Le chapitre 7 traite de l'inspection des chaudières et des devoirs des inspecteurs. Le chapitre 59 régleme la publication et la distribution de tous les documents officiels par l'imprimeur provincial. Le chapitre 70 traite de l'institution d'enquêtes spéciales, sur l'ordre du procureur général, des dépenses qu'elles peuvent occasionner et des rapports auxquels elles donnent lieu. Le chapitre 82 ou loi sur les warrants, traite des avis de vente, de leur texte, de la publicité à leur donner et de la distribution du produit de la vente.

*Municipalités.*—Le chapitre 51 amende la loi municipale, principalement en ce qui regarde l'évaluation et l'achat de terres par des municipalités. Le chapitre 52 modifie la loi sur les municipalités de village.

*Utilités publiques.*—Le chapitre 38 fixe la cédule des tarifs de "the British Columbia Electric Railway" par des commissaires, que nommera le gouvernement. Le chapitre 23 permet la nomination d'inspecteurs de l'équipement électrique. Le chapitre 28 incorpore le district d'irrigation de Victoria agrandi.

*Taxation.*—Le chapitre 75 ou code de la taxation, établit dans ses 16 articles des dispositions détaillées pour l'évaluation des immeubles et la taxation dans la province.

### III.—PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DES ANNÉES 1922 ET 1923.

**Conférence économique internationale.**—Une conférence économique internationale eut lieu à Gênes, du 10 avril au 20 mai 1922, sous la présidence du premier ministre italien, M. Facta; le Canada y fut représenté par Sir Chas. B. Gordon et M. E. Montpetit.

Sir R. S. Horne, président de la sous-commission des Finances, définit ainsi qu'il suit les buts généraux de la conférence: premièrement, élaborer des directives régissant le programme financier de tous les gouvernements; deuxièmement, équilibrer les budgets de tous les états; troisièmement, ramener l'unité monétaire de tous les pays à l'étalon d'or. Toutefois, le véritable intérêt de la conférence reposait sur la question des relations avec la Russie. La France exigea le remboursement des dettes de l'état russe envers ses nationaux et la restitution des biens confisqués sur les étrangers. La Grande-Bretagne consentit à la réduction de la dette de guerre de la Russie; quant aux confiscations, elle admettait que la restitution portât seulement sur l'usufruit et non sur la propriété des biens confisqués. Après de longues discussions, on reconnut l'impossibilité de se mettre d'accord et la question fut renvoyée à la conférence de La Haye, qui devait se réunir en 1922.

**Conférence à Washington sur la perpétuation du traité Rush-Bagot.**—Le Très Honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, et l'Honorable G. P. Graham, ministre de la Défense nationale, représentèrent le Canada à une conférence qui eut lieu à Washington le 13 juillet 1922, laquelle avait pour but la perpétuation du traité Rush-Bagot, qui limite les armements navals sur les grands lacs et dont les heureux effets se manifestent depuis 105 ans. Une revision de ce traité est devenue nécessaire, la situation s'étant modifiée. Le gouvernement canadien a reçu de nombreuses demandes de permission de passage par les canaux canadiens de navires armés servant de vaisseaux-école à la milice navale et se rendant